

DÉCRET n° 2014-1344 en date du 3 novembre 2014
*Portant déclassement de Trente six (36) hectares
quatre vingt dix (90) ares de la Forêt classée
de Sébikotane, Département de Thiès, Région de
Thiès.*

Article premier : la partie de la forêt classée de Sébikotane, située dans la région de Thiès, de Trente six (36) hectares quatre vingt dix (90) ares, est déclassée au profit de l'APIX pour les besoins de l'extension de l'autoroute à péage.

Article 2 : Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, le Ministre du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de Vie, le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, le Ministre des Infrastructures des Transports terrestres et du Désenclavement et le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable sont chargés de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 22 octobre 2014

Par le Président de la République :

Macky SALL.

Le Premier Ministre

Mahammed Boun Abdallah DIONNE